

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 18 mai 2011 de MM. Bayram Bozkurt, Alexandre Wisard, Yves de Matteis, Benaouda Belghoul, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Endri Gega, Pascal Rubeli, Jacques Baud, M^{mes} Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, Marie Chappuis, Silvia Machado, Martine Sumi, Charlotte Meierhofer et Danièle Magnin: «Mère Teresa, nous ne t'oublierons jamais».

Rapport de M. Pascal Holenweg.

La motion M-969 a été renvoyée par le Conseil municipal le 22 novembre 2011 à la commission des arts et de la culture. La commission l'a traitée sous la présidence de M. Olivier Baud lors de ses séances des 29 octobre 2012, 14 janvier et 18 février 2013.

Le rapporteur remercie les procès-verbalistes, M^{me} Danaé Frangoulis, MM. Clément Capponi et Daniel Zaugg, de la qualité de leurs notes, et le président de la commission, M. Olivier Baud, de l'efficacité de sa présidence.

Le rapporteur ayant été désigné comme tel en remplacement de la rapporteuse initialement désignée mais, ayant quitté la commission, et celle-ci ayant mis un an avant d'entamer le traitement de la motion, il prie aussi humblement qu'il en est capable les membres du Conseil municipal de ne tenir rigueur à personne, ou alors à tout le monde, du délai excessif (trois ans et demi) séparant la transmission de la motion à la commission de la remise du rapport de celle-ci au plénum.

Rappel de la motion

Considérant:

- que durant toute sa vie Mère Teresa a beaucoup œuvré pour le bien de l'humanité par ses actions de bienfaisance;
- que son extraordinaire image d'aide aux plus démunis est une icône pour le monde;
- qu'elle a rappelé à l'ensemble des décideurs du monde leurs devoirs et que, pour agir, il faut croire en son entreprise et oser;
- que Genève est une ville exceptionnelle, la plus internationale qui puisse être, où tous les pays du monde sont représentés;
- qu'il est impérieux que perdurent la tradition et la reconnaissance à ce qui l'honore,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- en commémoration (hommage) de Mère Teresa la réalisation d'un monument dans un lieu public.

En première phase, il s'agirait:

- d'organiser un concours ouvert à une liste d'artistes contemporains choisis sur la base de leur capacité à œuvrer dans l'espace public pour travailler sur la thématique symbolique de Mère Teresa;
- de mettre en place une commission comprenant des représentant-e-s de la Ville et des experts (critiques d'art);
- de montrer les résultats dudit concours lors d'une exposition ouverte au public;

et, en deuxième phase:

- de réaliser le projet primé dans les plus brefs délais.

Questions des commissaires et débats en commission

La commission a reçu l'une des motionnaires, l'un des membres de la commission étant également motionnaire, pour obtenir d'eux des précisions sur leur proposition et ses motivations. Les questions suivantes ont été posées, et les réponses suivantes données:

Quelle est la motivation des motionnaires, quand ils proposent d'honorer Mère Teresa?

Il s'agit essentiellement d'honorer l'engagement altruiste d'une personne qui a voué sa vie à la vie des autres, par son action caritative auprès de la population la plus misérable.

Quel est le lien entre Mère Teresa et Genève?

Il n'y a pas de lien spécifique entre Mère Teresa et Genève (quoiqu'elle s'y soit probablement rendue pour participer à des activités liées au rôle international de Genève), sinon la présence chez nous d'une forte communauté albanaise (d'Albanie, du Kosovo ou de Macédoine) qui reconnaît Mère Teresa comme l'une de ses figures tutélaires. Mais il n'y avait pas non plus de lien spécifique (sinon précisément la présence de cette communauté albanaise) entre le héros national albanais Skanderbeg et Genève lorsque son buste a été installé dans le parc Barton.

Quelle est l'importance de Mère Teresa pour la communauté albanaise de Genève et en Albanie? La communauté albanaise est-elle à l'origine de la proposition?

Les Albanais, indépendamment de leur religion, révèrent Mère Teresa, et la communauté albanaise genevoise participe de cette révération. Il y a un grand nombre de monuments, notamment des statues, en l'honneur de Mère Teresa en Albanie (mais aussi ailleurs, y compris dans des villes où elle ne s'est jamais rendue). La motion M-969 n'émane cependant pas de la communauté albanaise genevoise.

Les prises de position très tranchées de Mère Teresa sur des thèmes comme l'avortement ou ses conceptions religieuses très conservatrices ne posent-elles pas problème?

Sans doute, mais son action caritative est plus importante, et c'est elle qu'il s'agit de rappeler et d'honorer, indépendamment de ses conceptions religieuses.

A quel genre de monument songent les motionnaires lorsqu'ils proposent d'en réaliser un?

La motion ne le précise pas et propose un concours, dont le résultat déterminera le type d'œuvre à installer, statue ou non.

Prises de position des commissaires

Les commissaires du Mouvement citoyens genevois considèrent qu'il n'y a aucun lien entre Mère Teresa et Genève qui justifierait que Genève l'honorât officiellement, ce qui ne signifie pas qu'une association ne puisse le faire, de manière autonome et à ses frais. Ils voteront donc contre la motion M-969.

Les commissaires du Parti libéral-radical partagent cet avis et se prononceront également contre la motion.

Les commissaires socialistes estiment que, en l'absence de toute demande émanant de la communauté albanaise de Genève ou d'une association s'exprimant en son nom, la Ville n'a pas à s'y substituer. Ils s'opposeront eux aussi à la motion.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien, constatant l'absence de lien spécifique de Mère Teresa avec Genève et l'absence de demande de la communauté albanaise ou de l'Eglise catholique, ne votera pas non plus en faveur de la motion.

Les commissaires Verts, n'étant pas convaincus par les arguments des groupes opposés à la proposition, rappellent l'importance de la personne de Mère Teresa pour les Albanais, la motion ayant d'ailleurs été déposée dans la foulée de la célébration en Albanie du centenaire de sa naissance. Ils ne refuseront donc pas la motion.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre, considérant que la motion est «mal ficelée» et peu explicite quant à ses motivations et aux raisons pour lesquelles il conviendrait que Genève rendît hommage à Mère Teresa, la refusera.

Les commissaires d'Ensemble à gauche refuseront également la motion, faute de raisons suffisantes pour justifier un hommage officiel de Genève à Mère Teresa, hommage dont la motion ne précise d'ailleurs même pas quelle forme il pourrait prendre.

Vote de la motion

La commission refuse la motion par 12 non (3 S, 3 LR, 2 EàG, 2 MCG, 1 DC, 1 UDC) et 2 abstentions (Ve).